

**NOTE CIRCULAIRE N° 015/SEN/17**

DE : Secrétaire Exécutif National

AUX :

- Membres des Centres d'inscription, MCI (TOUS) ;
- Contrôleurs Techniques Territoriaux, CTT (TOUS) ;
- Contrôleurs Techniques Provinciaux, CTPro (TOUS) ;
- Contrôleurs Techniques Nationaux, CTN, (TOUS) ;
- Chefs d'Antennes de la CENI ;
- Secrétaires Exécutifs Provinciaux de la CENI.

**Concerne :** Dispositions pratiques pour la l'enrôlement des femmes

Chers tous,

Dans le strict respect des lois et de la procédure en matière d'identification et d'enrôlement des électeurs et dans le souci d'encourager l'identification et l'enrôlement des femmes, l'Assemblée Plénière de la Commission Electorale Nationale Indépendante, CENI en sigle, recommande que les dispositions ci-après soient prises dans tous les Centres d'inscription (CI) :

1. Pendant la semaine, chaque Centre d'inscription organisera deux files d'attente, l'une dédiée aux hommes et l'autre aux femmes ;
2. Le dimanche sera considéré comme une journée dédiée en priorité à l'enrôlement des femmes. Pendant ce jour, les femmes qui se présenteront au CI, seront reçues en priorité ;
3. Une attention particulière devra être accordée à la sensibilisation et à l'encouragement des femmes à l'enrôlement à tous les niveaux.

Les Contrôleurs Techniques (Territoriaux, Provinciaux et Nationaux), les Chefs d'Antenne ainsi que les Secrétaires Exécutifs Provinciaux sont tenus, chacun en ce qui le concerne et dans son aire de compétence, de veiller à l'application scrupuleuse de ces dispositions pratiques dans chaque Centre d'inscription.

Franche collaboration et salutations patriotiques.



Siege : 4471, Boulevard du 30 Juin - Kinshasa / Gombe  
 Immeuble CENI (ex-BCCF en face du Building ONATRA)  
 Tél : (+243) 81 907 46 07 - (+243) 99 842 52 13  
 Email: [gabinetsenceni@gmail.com](mailto:gabinetsenceni@gmail.com)  
 Site web: [www.ceni.gouv.cd](http://www.ceni.gouv.cd)